



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

matériel roulant

Question écrite n° 35276

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le matériel TEOZ dont la prochaine mise en service sur l'axe ferroviaire Paris - Toulouse a été décidée lors du comité interministériel d'aménagement du territoire du 18 décembre 2003. En effet, l'entrée en circulation de cet équipement - qui se substitue au POLT initialement annoncé - serait programmée à partir de l'automne prochain. Or, aux dires de la plupart des spécialistes du domaine ferroviaire, il serait actuellement loin d'être disponible et il apparaîtrait inconcevable qu'il le soit d'ici à un peu plus de six mois comme prévu. Par ailleurs, il semblerait que sur le plan technique aucune possibilité d'interconnexion avec le réseau TGV ne soit à ce jour réalisable et un profond scepticisme demeure quant à sa capacité à le devenir. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître aujourd'hui l'état d'avancée dans la conception de ce matériel ainsi que ses réelles aptitudes techniques, afin de pouvoir assurer aux usagers locaux une amélioration notable de leurs conditions de circulation à bord des trains prochainement en service sur l'axe Paris - Toulouse.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35276

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1746